



*République française
LOZERE
MONTRODAT - Commune*

Séance du jeudi 30 octobre 2025

Membres en exercice : 14

Date de la convocation : 22/10/2025

date d'affichage : 22/10/2025

trente octobre deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Rémi ANDRE,

Présents : 13

Votants : 13

Présents : Rémi ANDRE, Michel CONDI, Maggy REMIZE, Pierre BOUDET, Monique DOMEIZEL, Philippe BUFFIER, Marie-Christine PORTE, Isabelle CELLIER, David BOUQUIN, Marie-Laure PRADEILLES, Ludovic MOULIN, Magali MOURGUES, Sylvain KURIATA

Représentés : ;

Absents et Excusés : Fabien ANDRIEU

Secrétaire de séance : Magali MOURGUES

2025D053 - Objet : Demande de subvention ASEP les Chazelles

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que l'association sportive de l'Ecole des Chazelles a déposé récemment au titre de l'année 2025 une demande de subvention.

Monsieur BOUDET Pierre, en charge de ce dossier, a analysé cette demande et propose qu'elle soit accordée par le Conseil Municipal et qu'il soit demandé une implication de l'école lors des cérémonies du 8 Mai et 11 Novembre.

Monsieur le Maire propose l'attribution suivante :

Nom de l'association	Demandé en 2025	Proposition M. BOUDET	Votants	Pour	Contre	Abstention
Association Sportive de l'Ecole des Chazelles	3000 €	3000 €	13	13		

Adopté à l'unanimité (à main levée)

Date de transmission de l'acte: 03/11/2025
Date de réception de l'AR: 03/11/2025
048-214801037-2025D053-DE
A G E D I

**Le Maire,
Rémi ANDRE**

**Secrétaire de séance,
Magali MOURGUES**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice Administrative.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr .

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ____ / ____ / 20_____
et publié ou notifié
le ____ / ____ / 20_____

Date de transmission de l'acte: 03/11/2025
Date de réception de l'AR: 03/11/2025
048-214801037-2025D053-DE
A G E D I